

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 8 octobre 2019.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E.
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. Renouvellement Agrément du Relais Assistantes Maternelles.
8. SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau) : Modification du périmètre par adhésion de la commune de Cerny, au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.
9. Admission de titres en non-valeur.
10. Décision modificative budgétaire n° 3.
11. Modification du tableau des effectifs.
12. Revalorisation des tarifs des services périscolaires.
13. Garantie d'emprunt Essonne Habitat pour un prêt de 2 314 931 € destiné au financement de 18 logements situés rue des Marquants.
14. Adhésion au service commun Direction Mutualisée des Systèmes d'Information de la C.C.V.E.
15. Remboursement d'arrhes à un administré.
16. Séjour ski centre de loisirs février 2020.
17. C.C.V.E. Modification des Statuts
18. Charlie Chaplin : Avenant 2020 aux conventions d'utilisation de l'accueil de loisirs maternel et primaire et de la Halte-Garderie.
19. Approbation de la motion interdisant le stationnement des gens du voyage sur le territoire de la commune
20. Extension du Droit de Préemption Urbain (DPU) à la totalité des zones UAE et UAE *
21. Projet de motion relative à l'euro symbolique de parcelles de la BA217

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole SERGENT, Mme Marie-France PIGEON, M. Pierre MARCILLE, Maires-adjoints, M. Olivier SCHINTGEN, Conseiller municipal délégué, M. Olivier JOSSE, M. Christophe RICHARD, Mme Sandrine DERYCKE, Mme Valérie BERNARD, Mme Nicole GUERNEVE, Mme Françoise MAGYAR, M. Philippe BOUILLAGUET.

Etaient Absents : M. Thierry MARAIS, (pouvoir à M. NICOLAS), Mme Simonne CADIX, (pouvoir à Mme GUERNEVE), Mme MAUNY Michèle, (pouvoir à M. JOSSE), Melle Sarah STOEBNER, (pouvoir M. QUINTARD), M. Stéphane HUET, M. Pascal BOVIS, (pouvoir à Mme PIGEON).

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 octobre 2019.

Le Compte rendu de la séance du 8 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Mme Nicole GUERNEVE est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Accord unanime.

Fait à Vert le Grand, le 26 décembre 2019

Le Maire

JC QUINTARD

1



3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Commission Scolaire et périscolaire : Bruno NICOLAS

Conseil d'école :

Le 1er conseil d'école de l'année 2019-2020 a eu lieu le 7 Novembre 2019 avec les nouveaux élus des parents d'élèves ; ont été étudiés principalement les points suivants :

structure de l'école : 79 enfants en maternelle et 149 en élémentaire

les règlements intérieurs des 2 écoles

les évaluations nationales en CP et CE1

les différents projets d'école

la natation : l'Education Nationale a contacté l'école élémentaire pour la reprise de la natation à l'AquaStade de Mennecey (propriété de la CCVE) ; depuis, nous avons reçu les créneaux proposés à l'école de Vert le Grand pour les CM2 et CE1 : cycle de 8 semaines du 4 mai au 28 Juin 2019.

quelque demande de travaux, notamment pour la gestion de la canicule pour certaines salles de classe.

Exercice PPMS :

Un exercice de PPMS Confinement s'est déroulé le 14 Octobre 2019 aux écoles ; tout s'est déroulé selon le protocole prévu.

Commission des menus :

La commission des menus (pour le restaurant scolaire) s'est tenue les 11 Octobre et 6 Décembre 2019 ; comme l'impose la loi, les menus comporteront maintenant 1 repas végétarien par semaine.

Conseil municipal d'enfants : Olivier JOSSE

Le 11 novembre dernier, avant la cérémonie, les nouveaux jeunes élus ont reçu leurs écharpes. Ils ont ensuite participé activement à la commémoration du 11 novembre en lisant un texte, en déposant une gerbe de fleurs et en fleurissant le carré des morts pour la France. Les jeunes élus seront présents lors de la cérémonie des vœux le 11 janvier prochain. Ils se réuniront prochainement pour mettre en forme leurs projets.

Commission Embellissement : Olivier SCHINTGEN

La commission embellissement village s'est réunie le 16 courant. Après avoir dressé le bilan de l'année, j'ai informé les membres présents de l'obtention par la commune de la 3ème fleur. La cérémonie de proclamation des résultats du concours 2019 a eu lieu le 9 décembre dernier. Vert Le Grand fait partie des deux seules communes de l'Essonne à avoir obtenu ce label cette année. Félicitations aux agents des services techniques pour le travail accompli. La prochaine opération Essonne verte Essonne Propre est programmée le 16 mai 2020 ; il s'agira de créer un massif de fleurs avec les participants ; matinée au cours de laquelle sera expliqué au public tout ce qui a été mis en œuvre pour obtenir notre fleurissement actuel. Pour clore cette réunion, la commission a effectué la visite du village afin de répertorier les maisons illuminées ; cette année encore, de nombreuses propriétés scintillent tous les soirs. J'invite tous les promeneurs à faire un petit détour Allée des Quinze Arpents par exemple...

Service jeunesse : Marie France PIGEON

Le service jeunesse continue les sorties environ une par mois, tout se passe très bien. Dernière en date : cinémas et restauration à Brétigny.

Le service jeunesse offre la possibilité aux jeunes de partir au ski s'ils le souhaitent en partenariat avec l'UCPA.

Cette Année 5 jeunes profiteront d'une semaine de ski à la plagne 1800 en formule tout compris (transport - hébergement - repas - cours de ski - matériel de ski.)

Commission Logement : Sandrine DERYCKE

Une commission s'est réunie mais l'attribution n'étant pas encore finalisée, nous l'évoquerons lors du prochain conseil.

Une demande a été faite à Mme COLLOBERT Directrice adjointe, Chef de Service Habitat et Clientèle d'Essonne Habitat pour faire ensemble le tour du patrimoine d'Essonne Habitat car cela ne s'est jamais fait.

L'objectif est de sensibiliser sur différents problèmes existants.

La visite est prévue premier trimestre 2020.

En effet, nos Grandvertois se plaignent de la vétusté de leurs immeubles mais également du fait qu'ils n'ont aucun contact téléphonique d'urgence le week-end.

Cela devient un réel problème.

Nous avons rencontré le cas cet été avec un sinistré qui s'est retrouvé sans interlocuteur pendant presque 3 jours après avoir été impacté par de grosses infiltrations provenant de la toiture. C'est ainsi, qu'une partie du plafond de sa cuisine est tombée. C'est pourquoi sera envoyé aux locataires, un courrier leur communiquant un numéro d'astreinte leur permettant de joindre le gestionnaire en cas d'urgence. Ce numéro sera également affiché dans toutes les cages d'escaliers, premier trimestre 2020.

M. QUINTARD s'interroge sur l'état d'avancement des travaux de réhabilitation des logements de la Croix Boissée.

Mme DERYCKE explique qu'elle a demandé à Mme COLLOBERT, une date plus précise du commencement des travaux de rénovation de la Résidence de La Croix Boisée qui auraient déjà dû être entamés. Essonne Habitat doit revenir vers nous à ce sujet, courant Janvier.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Conseil Communautaire : Jean-Claude QUINTARD

Le conseil communautaire s'est réuni le 17 décembre 2019

Principaux points à l'ordre du jour :

- Présentations de différents rapports
- Egalité femmes / hommes 2019
- Transport à la demande
- Développement durable

- Tarifs appliqués pour les dossiers du service commun « commande publique » pour 2020.
- Signature de l'avenant contrat de DSP de l'Aquastade CCVE situé à Mennechy.
- Admission en non-valeur pour 2019 des factures REOMI.
- Vote des Rapports d'Orientations Budgétaires 2020 pour le Budget Principal et le Budget REOMI.
- Avenant de prolongation du CRSD de l'ex base aérienne 217.
- Tarifs appliqués pour l'instruction des autorisations du droit des sols (A.D.S) pour l'année 2020.
- Plusieurs procès-verbaux de mise à disposition d'ouvrages d'assainissement du SIARCE sur des communes de la CCVE.
- Approbation des règlements de gestion et d'utilisation des espaces de l'Aquastade de la CCVE à Mennechy.
- Tarifs de l'Aquastade pour 2020.

Commission Culture et Patrimoine : Nicole SERGENT

La commission s'est réunie le 5 décembre 2019 dernier.

Point d'information sur la direction du Conservatoire, remplacement de la responsable du conservatoire durant son arrêt maladie.

Point d'information sur le recrutement du coordinateur culturel et sportif.

Arrivée prévue du coordinateur culturel et sportif le 6 janvier 2020. Il aura pour mission prioritaire de mener un diagnostic culturel territorial, afin de répondre aux conditions de conventionnement du contrat culturel de territoires. Il participera et animera, la mise en œuvre et l'évaluation des orientations de la collectivité en matière d'action culturelle, de l'offre culturelle existante sur le territoire.

Bilans d'activités 2019 des services,

Conservatoire, les cours de Vert le Grand et de Champcueil n'ont pu être ouverts à cette rentrée 2019.

Calendriers évènementiels culturels 2020, les Hivernales : du 13 janvier au 13 mars 2020 Thème : La magie

☑ Printemps des contes : du 4 mars au 29 mars 2020 Commune d'accueil pour le conte de clôture : Champcueil Thème : « créatures fantastiques »

Fête de la science : date départementale du 2 au 12 octobre 2020 Commune d'accueil 2020 : appel à candidatures

Thème : Des observations en science

Présentation du Budget prévisionnel 2020.

CCVE Développement économique : Bruno NICOLAS

La commission Développement Economique - Insertion - Commerce de la CCVE s'est réunie le 21 Octobre avec principalement à l'ordre du jour :

* la présentation d'un projet de création d'un tiers-lieu (coworking) sur la CCVE par la cofondatrice de LD Business Développement pour une demande de subvention ;

* point financier sur les subventions de rénovations de façades et accessibilité PMR des commerces de proximité ;

* examen de 3 candidatures pour des demandes de subventions de rénovations de façades et accessibilité PMR des commerces de proximité.

CCVE Transport scolaire : Christophe RICHARD

La Commission transports – Mobilité s'est tenue le 08 octobre 2019 à 18h00.

L'Ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la commission du 20 mai 2019
- 2) Point sur la rentrée scolaire 2019
- 3) Rapport d'activité TAD 2018
- 4) Ligne 207 : prolongement jusqu'à Fontenay-le-Vicomte
- 5) Question diverses

En question diverses, il a été demandé à ce que la ligne de bus 202 (Vert-le-Grand → Brétigny Gare) n'ait pas d'interruption de service entre 9h00 et 16h00.

C'est-à-dire avec un passage toute l'heure entre 9h00 et 16h00.

La réponse a été : « que les contrats entre Ile de France mobilité et les transporteurs allaient être négociés en 2020 ».

La demande a été prise en compte, il faudra donc être vigilant sur cette demande lors des négociations.

Un deuxième point, était également d'étudier s'il serait envisageable que le prestataire utilise des bus plus petit. Avec un bémol, sur le trajet Brétigny → ITM.

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats

SIREDOM : Jean-Claude QUINTARD

Le Comité Syndical s'est réuni le 17 DECEMBRE 2019

Principaux points à l'ordre du jour

- Approbation de l'indemnité de Conseil du comptable public pour l'année 2019.
- Annulation de titres non recouverts
 - des subventions pour 52 129 -AESN (Agence de l'eau Seine Normandie)
 - des subventions pour 81 648 Région
- droit d'usage 147 446
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget 2020.
- Tarif des prestations - incinération tri des emballages et des papiers en application de la nouvelle DSP.
- Approbation du rapport préalable au D.O.B.
- Approbation du pacte d'actionnaires de la SEMARDEL
- Acceptation de la modification des statuts du SITREVA.
- Adhésion au CNAS
- Diverses délibérations concernant la gestion du personnel.

Vous trouverez le détail de toutes les délibérations sur le site internet du SIREDOM

Charlie Chaplin : Bruno NICOLAS

Le conseil d'administration de l'association Charlie Chaplin s'est réuni les 19 Novembre et 10 Décembre 2019 pour étudier les points suivants :

- * la régularisation des soldes des conventions 2017 et 2018 avec les partenaires (chèque pour un excédent de 4 237 € pour la commune de Vert le Grand)
- * budget prévisionnel 2020 (avec les conventions) ; voir point n°18 de l'ordre du jour
- * déclaration des heures de 2019 à la CAF
- * grille des tarifs 2020

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

M. QUINTARD, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation (montants TTC) :

- Porte automatique supérette (Portalp)	5 943.60 €
- Réfection poteaux gymnase (TMC91)	11 418.00 €
- Volets Presbytère (Système bois)	1 068.42 €
- Volets roulants centre technique (Système bois)	5 795.71 €
- Potelet boule (BASE)	4 225.20 €
- Onduleur mairie (IBS)	540.00 €
- PC Compta (IBS)	1 188.00 €
- Serveur mairie (IBS)	12 781.20 €
- Terminal verbalisation électronique (Logitude)	1 329.60 €
- Mobilier médiathèque (Asler)	3 239.64 €
- Armoire froide Salle des Vignes (Carminox)	6 840.00 €
TOTAL :	54 369.37 €

7. Renouvellement Agrément du Relais Assistantes Maternelles.

M. NICOLAS présente le dossier de renouvellement de l'agrément du relais assistants maternels de Vert Le Grand.

Ce dossier de renouvellement est constitué du projet de fonctionnement pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021

Après discussion,

Le conseil municipal approuve le dossier proposé

8. SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau) : Modification du périmètre par adhésion de la commune de Cerny, au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

Madame PIGEON présente aux membres du conseil municipal le projet de modification du périmètre par adhésion de la commune de Cerny, au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L5211-18 et L5211-20 relatif aux modifications statutaires,

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2019-PREF-DRCL/266 du 1er août 2019 portant les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau,

VU la délibération du conseil municipal de Cerny, en date du 3 juillet 2019, ayant pour objet d'adhérer au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

VU la délibération du Comité Syndical du SIARCE, en date du 26 septembre 2019, portant approbation de l'adhésion de la commune de Cerny au titre de la compétence précitée,

CONSIDERANT que les collectivités membres du SIARCE doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la commune de Cerny,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) de la commune de Cerny au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter-préfectoral, l'adhésion précitée.

M. MARCILLE est étonné par le montant de la dette du SIARCE.

9. Admission de titres en non-valeur.

M. QUINTARD présente aux membres du conseil municipal des états d'admission en non- valeur concernant des règlements des services périscolaires de 2017 à 2019 ainsi que des titres dont les poursuites de la trésorerie sont restées infructueuses.

Ces états d'admission représentent un montant de 2 508.56 euros.

Le conseil municipal prend acte de ces non-valeurs.

10. Décision modificative budgétaire n° 3.

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal, la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2152: Installations de voirie Immeubles et annexes	0.00 €	261 534.58 €	0.00 €	0.00 €
R-21532 : Réseaux d'assainissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	261 534.58 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	261 534.58 €	0.00 €	261 534.58 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	261 534.58 €	0.00 €	261 534.58 €
Total Général		261 534,58 €		261 534,58 €

Cette proposition est à l'unanimité.

11. Modification du tableau des effectifs.

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal d'opérer les modifications suivantes sur le tableau des effectifs :

Supprimer

- 1 adjoint administratif à temps complet

Créer

- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

Le Conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité, les modifications proposées.

12. Revalorisation des tarifs des services périscolaires.

M. NICOLAS propose aux membres du Conseil Municipal, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2020.

L'évolution des tarifs du Quotient Familial a été élaborée à partir de l'Indice des Prix à la Consommation Hors Tabac de l'Insee (entre Décembre 2018 et Octobre 2019) ; cela amène une augmentation des tarifs de 0,83%.

Tarifs applicables aux prestations périscolaires
Centre de Loisirs, Restaurant scolaire, Garderie et Etude surveillée :

Tranches du QF en €	CLSH			Restaurant Scolaire	Garderie	Etude surveillée
	après midi	½ journée	journée	/repas	/heure	/séance
Inférieur à 458	0,96	2,30	3,47	1,35	1,23	0,84
De 459 à 599	1,74	3,47	5,76	1,74	1,40	1,01
De 600 à 816	3,03	5,14	8,62	2,12	1,57	1,17
De 817 à 1 108	4,98	7,45	12,04	2,46	1,74	1,35
De 1 109 à 1 707	7,37	10,17	16,62	2,80	2,12	1,51
Supérieur à 1 707	8,13	11,27	19,54	3,14	2,46	1,68

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

13. Garantie d'emprunt Essonne Habitat pour un prêt de 2 314 931 € destiné au financement de 18 logements situés rue des Marquants.

M. QUINTARD indique au Conseil municipal que le Bailleur social « Essonne habitat » a sollicité la commune pour la garantie de l'emprunt contracté pour le financement de 18 logements situés rue Des Marquants.

Le montant du prêt est de 2 314 931,00 € euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le prêt est composé de 6 lignes :

Durée de la période d'amortissement :

- 40 ans pour le PLAI, 379 616,00€,
- 80 ans pour le PLAI FONCIER, 247 510,00€
- 40 ans pour le PLS, 164 254,00 €,
- 80 ans pour PLS FONCIER, 193 051,00€,
- 40 ans pour le PLUS, 842 884,00€ et
- 80 ans pour le PLUS FONCIER, 487 616,00€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de garantir cet emprunt.

14. Adhésion au service commun « Direction Mutualisée des Systèmes d'Information de la C.C.V.E.

M. QUINTARD propose l'adhésion à compter du 01 mars 2020 à l'offre 3 du service commun « Direction mutualisée des systèmes d'information » de la CCVE ;

La convention pour l'adhésion au service commun « Direction Mutualisée des systèmes d'Information » est annexée à la présente délibération ;

INDIQUE que les dépenses seront inscrites au budget communal sur les exercices correspondants.

Cette proposition est acceptée à : **16 voix POUR** (M. QUINTARD, M. NICOLAS, Mme SERGENT, M. MARAIS, Mme PIGEON, M. SCHINTGEN, Mme CADIX, Mme MAUNY, M. RICHARD, Mme DERYCKE, Mme BERNARD, M. BOVIS, Mme GUENERVE, Mme MAGYAR, M. BOUILLAGUET) et **2 ABSTENTIONS** (M. MARCILLE, M. JOSSE).

M. MARCILLE s'interroge sur la maintenance et les délais d'intervention.

15. Remboursement d'arrhes à un administré.

M. QUINTARD présente la demande de remboursement d'un Grandvertois, qui suite à une obligation familiale, a annulé la réservation de la salle des vignes.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le reversement des 100 €uros d'arrhes versés.

16. Séjour ski centre de loisirs février 2020.

Monsieur NICOLAS présente au Conseil Municipal les propositions de tarifs pour le séjour ski du 09 au 15 février 2020. Le coût du séjour ski à Valmeinier est de 15 733,00 €.

Le séjour est destiné aux enfants de 6 à 14 ans de Vert le Grand et de Charlie Chaplin.

La proposition de tarification est de 29 jours multipliés par le prix de journée correspondant à la tranche du quotient familial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité ces propositions.

Le séjour Ski du Centre de Loisirs de Vert le Grand se fera en collaboration avec le Centre Charlie Chaplin de Vert le Petit à Valmenier du 9 au 15 Février (15 places disponibles) ; le coût pour les familles est de 29 journées de Centre de Loisirs, calculé au quotient familial (soit entre 100,63 € et 566,66 € par enfant). Pour info, le coût total pour la commune est de 15 733 € hors personnel, soit 1 048, 86 € par enfant.

17. C.C.V.E. Modification des Statuts

M. QUINTARD propose au Conseil Municipal de valider la modification des statuts de la C.C.V.E pour les raisons suivantes :

- Le reclassement de compétences : certaines compétences étaient jusque-là optionnelles et deviennent obligatoires : il s'agit de l'eau et de l'assainissement des eaux usées, qui en vertu de la loi NOTRe, deviennent des compétences obligatoires à compter du 1er janvier 2020.
- La reformulation quant au libellé d'une compétence : les statuts doivent reprendre en ce qui concerne les compétences obligatoires et optionnelles le libellé exact des compétences de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit de l'ajout des terrains familiaux locatifs pour la compétence aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, en vertu de la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites.
- La réécriture des compétences supplémentaires afin que les libellés de compétences soient plus compréhensibles.
- La suppression de la mention de l'arrêté préfectoral n°2015-PREF-DRCL/302 du 6 mai 2015 et son remplacement par l'arrêté préfectoral n°2019-PREF-DRCL-403 du 25 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, ce qui permettra l'application de la nouvelle répartition des sièges pour le renouvellement de 2020.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide la modification des statuts.

18. Charlie Chaplin : Avenant 2020 aux conventions d'utilisation de l'accueil de loisirs maternel et primaire et de la Halte-Garderie.

M. NICOLAS présente aux membres du conseil municipal les avenants 2020 relatifs à la participation communale pour l'accueil maternel et primaire et pour la halte-garderie dans le cadre du contrat enfance signé en décembre 1994.

Ces 2 avenants correspondent à la participation sur l'année 2020. La régularisation de l'année 2018, en tenant compte de la fréquentation de chaque commune sera l'objet de prochains avenants présentés lors d'un futur Conseil Municipal.

Il a été voté en conseil d'administration de l'association Charlie Chaplin du 4 avril 2020 que la participation financière de la commune au titre de l'année 2020 serait de :

Accueil de loisirs maternel : 500 €

Accueil de loisirs élémentaire : 500 €

Soit un total pour l'accueil de loisirs : 1 000 €

Halte - garderie : 8 000 €

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer ces avenants.

19. Approbation de la motion interdisant le stationnement des gens du voyage sur le territoire de la commune.

M. QUINTARD présente aux membres du conseil municipal le projet :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,
Vu la loi n° 2000.614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
Vu la circulaire ministérielle du 16 décembre 1992 relative au schéma départemental (accueil des gens du voyage),
Vu le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage de l'Essonne adopté le 24 avril 2019,

Considérant que les terrains de l'INRA sur la commune de Vert le Grand ne permettent pas d'accueillir une aire de grands passages estivale,

Considérant la proximité des lieux d'habitation à moins de cent mètres,

Considérant l'absence d'accès routier adapté à la circulation, notamment pour l'organisation des secours en cas de nécessité,

Considérant la proximité d'une zone de radar stratégique,

Considérant la proximité d'élevage et de bâtiments agricoles à moins de cent mètres,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, estime à l'unanimité incompatible l'aire de grands passages estivale sur son territoire.

20. Extension du Droit de Préemption Urbain (DPU) à la totalité des zones UAE et UAE *

Monsieur MARCILLE présente aux membres du conseil municipal le projet d'extension du Droit de Préemption Urbain (DPU) à la totalité des zones UAE et UAE*.

CONSIDERANT que l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme permet aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé d'instituer, par délibération de leur Conseil Municipal, un Droit de Préemption Urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future,

CONSIDERANT que ce droit est exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'actions ou opérations d'aménagement,
CONSIDERANT que pour mener à bien ces politiques urbaines, il convient d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines délimitées par le Plan Local d'Urbanisme, et en conséquence élargir le droit de préemption à l'ensemble des zones UAE et UAE*,

PRECISANT qu'en application des dispositions de l'article R.123-22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera annexée au Plan Local d'Urbanisme susvisé,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Décide d'élargir à l'ensemble des zones UAE et UAE* le Droit de Préemption Urbain (DPU) institué par la délibération du 7 juillet 2017,

ARTICLE 2 : Renouvelle et confirme la délégation du Conseil Municipal consentie au profit du Maire pour exercer au nom de la commune le Droit de Préemption Urbain.

ARTICLE 3 : Précise que la présente délibération sera exécutoire à compter de l'exécution de l'ensemble des formalités suivantes, à savoir :

- Sa transmission à Monsieur Le Préfet de l'Essonne, dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT,
 - Son affichage en mairie durant 1 mois,
 - La publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - L'insertion d'une mention en caractères apparents de cet affichage en Mairie et dans deux journaux diffusés dans le département.
- ARTICLE 4 : Précise que la présente délibération et le plan ci-annexé localisant le périmètre d'exercice du Droit de Préemption Urbain élargi seront annexés au dossier du PLU conformément aux dispositions de l'article R.123-13 du Code de l'Urbanisme,
- ARTICLE 5 : Précise que la présente délibération et le plan ci-annexé localisant le périmètre d'exercice du Droit de Préemption Urbain élargi seront notifiés aux personnes publiques suivantes :
- Au Directeur Départemental des services fiscaux,
 - Au Conseil supérieur du notariat,
 - A la Chambre Interdépartementale des notaires,
 - Aux barreaux constitués près du Tribunal de Grande Instance (TGI) d'Evry, ainsi qu'au greffe du TGI d'Evry.

ARTICLE 6 : Précise que toutes les acquisitions réalisées par exercice ou par délégation de ce droit, ainsi que l'utilisation effective des biens ainsi acquis, continueront à être consignées dans un registre ouvert à cet effet en mairie, consultable par toute personne.

21. Projet de motion relative à l'euro symbolique de parcelles de la BA217

Monsieur QUINTARD présente aux membres du conseil municipal le projet de motion relative à l'euro symbolique de parcelles de la BA217.

CONSIDERANT, la décision d'inutilité prise par le Ministère des Armées le 06 décembre 2017, valant remise aux domaines aux fins de cession du site dit de la ferme de Bressonvilliers, précédemment occupé par l'INRA, la commune de Vert le Grand est éligible au dispositif de cession à l'euro symbolique prévu par l'article 67 de la loi de finances pour 2009 n° 2008-1425 du 27 décembre 2008, des parcelles cadastrées A181, A182, A185, A186, A187, V119 soit une superficie totale de 325 974 m² situées sur la commune de Vert Le Grand.

CONSIDERANT que la cession de ces parcelles n'est possible qu'après délibération du conseil municipal qui doit approuver un projet collectif de reconversion du site.

CONSIDERANT le projet fédérateur et collectif de la Chambre d'Agriculture de Région Ile de France qui prend en compte l'ensemble du site de la ferme de Bressonvilliers.

CONSIDERANT que ce projet semble soutenu par la Région ile de France, le département de l'Essonne, l'agglomération cœur Essonne et la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

CONSIDERANT que le projet comporte deux volets :

- l'installation de jeunes agriculteurs en polyculture élevage et l'installation d'un cluster agricole accueillant des start-ups sur le numérique. Les start-ups seront mobilisées sur la donnée, dont la maîtrise représente un enjeu stratégique pour l'agriculture française et européenne, et travailleront en partenariat avec les autres clusters et coopérations mises en place en France. Les start-ups seraient très intéressées par la localisation à proximité de l'aéroport d'Orly, du plateau de Saclay et des écoles d'informatique. Les agriculteurs installés prendront l'engagement de tester les outils développés par la start-up. En tant qu'établissement public, la Chambre d'agriculture se chargera de la vulgarisation des outils développés.

- le projet Sésame dans lequel la Chambre s'est inscrite. Elle s'est également rapprochée d'autres partenaires représentés dans ses instances.

CONSIDERANT qu'il est souhaitable de redonner une dynamique agricole par l'installation de jeunes agriculteurs et par des projets innovants sur ce site, qui fut par le passé une vitrine de la recherche agricole française.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de préserver un territoire agricole et naturel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE SOUTENIR le projet fédérateur et collectif de la chambre d'agriculture et accepte dans ce cas que la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne) se porte acquéreur à l'euro symbolique des parcelles de son territoire à savoir : A181 de 221 517 m², A182 de 58 315 m², A 185 de 11 125 m², A 186 de 2 126 m², A187 de 4 841 m² et V119 de 28 050 m² soit une superficie totale de 325 974 m².

Et DEMANDE la mise en place d'une ZAP (Zone agricole protégée).

Questions diverses.

Jean Claude QUINTARD :

Les vœux de la municipalité sont prévus le 11 janvier à 11h30 salle Henri Boissière

Notre population d'après l'INSEE au 1^{er} février 2020 sera de 2350 habitants.

L'association de GV Vert le Grand a reçu l'attribution du Label « Qualité Club Sport Santé » de la FFEPGV (Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire). Les adhérents et Mme Cécile Chiscoine seront très satisfaits.

La politique de tarification de l'aquastade vous est distribuée au travers d'un prospectus. Je vous invite à le consulter.

Concernant les élections municipales des salles peuvent être réservées par les associations ou les personnes seules sous conditions qu'elles soient assurées.

Nicole Sergent :

Je rappelle que les Hivernales auront lieu le 17 janvier à Vert le Grand. Les inscriptions doivent se faire rapidement. La commune de Vert le Petit n'a plus de place et nous contacte pour avoir des places.

Il est également souligné la gratuité pour un enfant de l'école primaire accompagné d'un adulte. Dans les autres communes, ce système de gratuité n'a pas été adopté.

Pierre MARCILLE :

Je félicite l'ensemble des services techniques pour l'obtention de la troisième fleur. Il y a vraiment une très grande satisfaction car il s'agit d'un projet long et pas simple à appliquer sur le terrain.

Je trouve dommage que l'article passé sur le journal ne reflète pas la réalité du travail effectué.

Jean Claude QUINTARD :

Je propose que soit contacté les journalistes du républicain pour faire un article de fond sur la commission embellissement courant février pour valoriser le travail effectué.

Pierre MARCILLE :

J'évoque la possibilité pour la commune de le valoriser dans le cadre de la charte d'engagement sur le papier entête.

Olivier JOSSE :

Je complimente la commission embellissement et les services techniques pour la troisième fleur. Je souligne qu'il est difficile de respecter le zéro phyto.

Christophe RICHARD :

J'ai une petite réaction à propos des tarifs de l'aquastade surtout pour les extérieurs où les tarifs ne sont pas élevés.

Nicole GUENERVE :

La soirée beaujolais s'est déroulée avec succès, dans une très bonne ambiance.

Le Noël des enfants :

Le père Noël était bien au rendez-vous, un beau spectacle accompagné d'un petit goûter bien apprécié des enfants.

Une soirée théâtre aura lieu le 1 février 2020 à 20h00 salle Henri Boissière.

Date à retenir : 7 Mars 2020 à 20h00 pour la soirée Printemps.

Les membres du comité des fêtes vous souhaitent un bon Noël et une bonne année 2020.

Philippe BOUILLAGUET :

Le feu tricolore de la route de Leudeville est en panne depuis six semaines.

Jean Claude QUINTARD :

Une intervention a été demandée et une relance va être effectuée.

Philippe BOUILLAGUET :

A déjà signalé que les bavettes de la déchèterie placées sur les containers sont très dangereuses et n'ont toujours pas été remplacées.

Jean Claude QUINTARD :

J'ai moi aussi signalé ces dysfonctionnements au SIREDOM. Il y a de graves problèmes de remplacement du matériel défectueux.

Marie-France PIGEON :

Je rappelle que le déjeuner des anciens aura lieu le dimanche 12 janvier.

Le CCAS y invite tous les Grandvertois de plus 65 ans qui sont inscrits sur les listes électorales de la commune. Les personnes qui ne sont pas inscrites peuvent s'inscrire en payant le tarif qui a été fixé par le CCAS de 41 euros.

Bruno NICOLAS :

Le 12 Novembre, j'ai assisté à la remise du diplôme du brevet aux enfants du collège de Marolles, dont ceux de Vert le Grand (1er diplôme de leurs études)

Les travaux du vestiaire du Centre de Loisirs (à la place du patio existant et non utilisé) ont été réceptionnés le 10 Décembre (cela permet de désengorger le couloir et de mettre tous les vêtements des enfants dans un endroit adéquat)

Le 17 décembre ont eu lieu le Noël du RAM (Relais Assistantes Maternelles) à la Salle des Vignes, ainsi que la Chorale des enfants de l'école maternelle à la salle Henri Boissière.

Vœux de l'école élémentaire à tous les membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire souhaite aux membres du Conseil municipal et aux Grandvertois présents de passer d'agréables fêtes de fin d'année en attendant de se retrouver à la cérémonie des vœux le 11 janvier prochain.

La séance est levée à 20h30.

